

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Spécialité :	ADMINISTRATION DES ENTREPRISES					
Volume horaire étudiant :	375 h		h	h	h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Fabrice HERVE Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.08 fabrice.herve@u-bourgogne.fr	Dominique CHINA ☎ 03.80.39.54.20 Secretariat.ae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Economie-Gestion / IAE de Dijon

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Présente dans tous les I.A.E., cette spécialité fait suite au DESS CAAE, longtemps diplôme phare des I.A.E. dont les milieux professionnels, relayés par les médias économiques, reconnaissent la valeur et la pertinence. L'originalité de cette spécialité est d'offrir aux étudiants ayant un cursus autre (économique, juridique, technique, scientifique, médicale ou littéraire...) un complément de formation aux sciences de gestion leur permettant de justifier d'une double compétence. La variété des profils des étudiants constitue une richesse par les possibilités d'échange des vues et des expériences.

La spécialité « Administration des Entreprises » a pour objectif de proposer une formation généraliste en sciences de gestion, destinée aux diplômés d'autres filières souhaitant parfaire leur connaissance du monde de l'entreprise et découvrir ses méthodes de gestion. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel par le stage longue durée, les jeux d'entreprise et les études de cas qu'elle propose. L'enseignement est assuré par des enseignants universitaires et des professionnels qualifiés. L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétences plus spécialisées dans les grandes disciplines de la gestion : comptabilité, finance, marketing, ressources humaines, etc. La formation privilégie également l'acquisition de compétences managériales directement dans l'entreprise, par le biais du stage, des jeux d'entreprise et des études de cas. À l'issue de leur formation, les compétences acquises par les étudiants suite aux périodes de cours et de stage se déclinent en savoirs gestionnaires, savoir-faire pratiques et savoir-être dans l'entreprise.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La spécialité prépare au métier de cadre d'entreprise dans des fonctions en relation avec la formation initiale de l'étudiant. Il prédispose à une évolution de carrière vers les postes de cadres supérieurs et de la direction générale.

Les débouchés professionnels se situent dans tout type d'entreprise et d'organisation, quelles que soient sa taille et son activité.

Exemples de débouchés : chef de produit, chef d'équipe projet, directeur d'association, assistant ressources humaines, chargé de clientèle, contrôleur de gestion

Concernant plus spécifiquement la spécialisation « M1 Tremplin gestion », à l'issue de leur année, les étudiants l'ayant validé ont accès aux M2 des autres spécialités de la mention

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection :

Spécialisation « M2 Double compétence »

Les étudiants qui peuvent postuler sont titulaires d'au moins 240 crédits ECTS obtenus dans une formation n'ayant pas (ou peu) intégré d'enseignements de gestion, et ont un projet professionnel concernant l'entreprise. Par ailleurs, le M2 est ouvert en double cursus aux doctorants de l'Université de Bourgogne.

Les étudiants issus du « M1 Tremplin gestion » ne peuvent pas intégrer le « M2 Double compétence ».

Les étudiants font l'objet d'une sélection en deux étapes : sur dossier, puis sur entretien oral. L'accès sera prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité.

Spécialisation « M1 Tremplin gestion »

Les étudiants qui peuvent postuler sont titulaires d'au moins 180 crédits ECTS obtenus dans une formation n'ayant pas (ou peu) intégré d'enseignements de gestion, et ont un projet professionnel concernant l'entreprise.

Les étudiants font l'objet d'une sélection en deux étapes : sur dossier, puis sur entretien oral. L'accès sera prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité.

Formation continue

Les salariés non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes, selon leur niveau de formation antérieur et leurs acquis de l'expérience, peuvent postuler pour suivre la spécialité « Administration des Entreprises » en formation continue. En formation continue, le diplôme est géré par le SUFCOB (Service Universitaire de Formation Continue de Bourgogne).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.36.67)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

2 parcours sont possibles

- la spécialisation « M2 Double compétence »
- la spécialisation « M1 Tremplin gestion »

Spécialisation « M2 Double compétence »

Public visé : Étudiants ayant validé au moins 240 ECTS dans une filière non gestionnaire ou doctorants de l'Université de Bourgogne (en cours d'inscription en thèse de doctorat)

Durée : 1 an (M2 uniquement)

Spécialisation « M1 Tremplin master gestion »

Public visé : Étudiants ayant validé 180 ECTS dans une filière non gestionnaire

Durée : 1 an (M1 uniquement)

Débouché : Accès en Master 2 dans les autres spécialités de la mention
Pas d'accès possible en M2 Administration des Entreprises

Le déroulement de ce diplôme se fait selon le rythme suivant : 1 semaine à l'Université / 3 semaines en entreprise en moyenne. A titre indicatif, pour l'année 2009-2010, 12 semaines de formation sont concernées par la formation.

Ces indications prévalent pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en formation continue (période de professionnalisation,...).

Concernant les doctorants de l'uB, le rythme du diplôme est adapté pour ne pas être préjudiciable à l'élaboration de la thèse de doctorat. Les modalités d'organisation sont les suivantes : les doctorants suivront le MAE sur 3 ans (durée théorique de la thèse de doctorat). En 2009-2010, le planning prévisionnel est le suivant :

- 1^{ère} année : 2 jours consécutifs de 7 heures de cours par mois pendant 8 mois (septembre à juin sauf novembre et janvier) et 4 jours de cours (2 fois 2 jours consécutifs espacés d'au moins 1 semaine en novembre et janvier) pendant 2 mois, soit 168 heures dans l'année ;
- 2^{ème} année : 2 jours de 7 heures de cours par mois pendant 8 mois (septembre à juin sauf novembre et janvier) et 4 jours de cours (2 fois 2 jours consécutifs espacés d'au moins 1 semaine en novembre et janvier) pendant 2 mois, soit 168 heures dans l'année ;
- 3^{ème} année : 1 jour de 7 heures de cours par mois pendant 8 mois (septembre à juin sauf novembre et janvier) et 2 jours de cours (2 fois 1 jour espacé d'au moins 1 semaine en novembre et janvier) pendant 2 mois, soit 84 heures dans l'année.

Avec une telle organisation, il est possible de moduler le rythme de suivi (sur 1 an ou sur 2 ans).

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

Spécialisation « M2 Double compétence » pour les doctorants
SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale	20		20		CT	3.6		3.6
1	Comptabilité de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
1	Contrôle de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
TOTAL UE	Comptabilité contrôle	60	10	60	9	CT	9		9

UE	Discipline	CM	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Marketing et Etude de marché	20		20		CT – CC	3.6		3.6
2	Gestion de projet R&D*	20		20		CC	2.4		2.4
TOTAL UE	Gestion des projets et des marchés	40		40	6	CT – CC	6		6

**Cours assuré par la Mission Doctorale*

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Politiques de GRH	20		20		CT	3		3
3	Management d'équipe, gestion des conflits et conduite du changement	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Gestion des Ressources Humaines	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit du travail	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit des affaires	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit de la propriété industrielle*	20		20		CT	2.25		2.25
4	Méthodes quantitatives	20		20		CT	2.25		2.25
TOTAL UE	Droit et méthodes	80		80	9	CT	9		9

**Cours assuré par la Mission Doctorale*

TOTAL S3		220		220	30				30
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Management stratégique	20		20		CT	2.34		2.34
5	Théorie des organisations	20		20		CC	2.33		2.33
5	Économie pour le manager	20		20		CT	2.33		2.33
TOTAL UE	Politique générale	60		60	7	CT – CC	7		7

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
6	Diagnostic financier	20		20		CT	2.5		2.5
6	Politique financière	20		20		CT	2.5		2.5
TOTAL UE	Finance	40		40	5	CT	5		5

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
7	Système d'information	20		20		CT	3		3
7	Gestion de production	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Dimensions transverses	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Stage					CC		9.6	9.6
8	Jeu d'entreprise	15		15		CC		2.4	2.4
TOTAL UE	Professionalisation			15	12	CC		12	12

TOTAL S4		155		155	30	CC-CT			30
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--------------	--	--	-----------

Spécialisation « M2 Double compétence » pour les étudiants en formation continue

SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale	20		20		CT	3.6		3.6
1	Comptabilité de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
1	Contrôle de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
TOTAL UE	Comptabilité contrôle	60		60	9	CT	9		9

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Marketing et Etude de marché	20		20		CT – CC	3.6		3.6
2	Gestion de projet	20		20		CC	2.4		2.4
TOTAL UE	Gestion des projets et des marchés	40		40	6	CT – CC	6		6

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Politiques de GRH	20		20		CT	3		3
3	Management d'équipe, gestion des conflits et conduite du changement	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Gestion des Ressources Humaines	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit du travail	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit des affaires	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit fiscal	20		20		CT	2.25		2.25
4	Méthodes quantitatives	20		20		CT	2.25		2.25
TOTAL UE	Droit et méthodes	80		80	9	CT	9		9

TOTAL S3		220		220	30				30
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Management stratégique	20		20		CT	2.34		2.34
5	Théorie des organisations	20		20		CC	2.33		2.33
5	Économie pour le manager	20		20		CT	2.33		2.33
TOTAL UE	Politique générale	60		60	7	CT – CC	7		7

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
6	Diagnostic financier	20		20		CT	2.5		2.5
6	Politique financière	20		20		CT	2.5		2.5
TOTAL UE	Finance	40		40	5	CT	5		5

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
7	Système d'information	20		20		CT	3		3
7	Gestion de production	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Dimensions transverses	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Stage					CC		9.6	9.6
8	Jeu d'entreprise	15		15		CC		2.4	2.4
TOTAL UE	Professionalisation			15	12	CC		12	12

TOTAL S4		155		155	30	CC-CT			30
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--------------	--	--	-----------

Spécialisation « M1 Tremplin gestion »
SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale	20		20		CT	3.6		3.6
1	Comptabilité de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
1	Contrôle de gestion	20		20		CT	2.7		2.7
TOTAL UE	Comptabilité contrôle	60		60	9	CT	9		9

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Marketing et Etude de marché	20		20		CT – CC	3.6		3.6
2	Gestion de projet	20		20		CC	2.4		2.4
TOTAL UE	Gestion des projets et des marchés	40		40	6	CT – CC	6		6

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Politiques de GRH	20		20		CT	3		3
3	Management d'équipe, gestion des conflits et conduite du changement	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Gestion des Ressources Humaines	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit du travail	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit des affaires	20		20		CT	2.25		2.25
4	Droit fiscal	20		20		CT	2.25		2.25
4	Méthodes quantitatives	20		20		CT	2.25		2.25
TOTAL UE	Droit et méthodes	80		80	9	CT	9		9

TOTAL S1	220		220	30					30
-----------------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Management stratégique	20		20		CT	2.34		2.34
5	Théorie des organisations	20		20		CC	2.33		2.33
5	Économie pour le manager	20		20		CT	2.33		2.33
TOTAL UE	Politique générale	60		60	7	CT – CC	7		7

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
6	Diagnostic financier	20		20		CT	2.5		2.5
6	Politique financière	20		20		CT	2.5		2.5
TOTAL UE	Finance	40		40	5	CT	5		5

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
7	Système d'information	20		20		CT	3		3
7	Gestion de production	20		20		CC		3	3
TOTAL UE	Dimensions transverses	40		40	6	CT – CC	3	3	6

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Stage					CC		9.6	9.6
8	Jeu d'entreprise	15		15		CC		2.4	2.4
TOTAL UE	Professionalisation			15	12	CC		12	12

TOTAL S2		155		155	30	CC-CT			30
-----------------	--	------------	--	------------	-----------	--------------	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Dispositions générales

Les modalités du contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein de la mention Sciences du Management. Pour la spécialité Administration des Entreprises, il est possible d'apporter les précisions suivantes :

Lorsqu'une U.E est composée de plusieurs matières, les modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant responsable de la matière et indiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance de cours. Selon les cas, la note finale peut reposer sur une épreuve écrite ou orale dont la nature et la durée sont précisées dans les mêmes conditions. La note finale de la matière peut également intégrer une fraction de contrôle continu. De la même façon, les enseignants ont la faculté de pondérer la note finale de la matière par des travaux de type dossiers, exposés, mini mémoires..., dans une proportion qui sera elle aussi précisée au plus tard lors de la première séance de cours.

Lorsqu'une UE est composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient. La moyenne générale du semestre est déterminée en affectant aux différentes UE du semestre un coefficient correspondant au nombre de crédits ECTS affectés à chaque UE. Le semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. En cas de matière obtenue par validation d'acquis présente dans une UE, le calcul de la moyenne de l'UE se fait en neutralisant la matière validée.

Lorsqu'après compensations semestrielles et annuelles, l'étudiant n'obtient pas la moyenne de 10/20, une deuxième session d'examen est organisée en septembre de chaque année. Dans ce cas, l'étudiant doit repasser obligatoirement à la session de rattrapage toutes les matières où il a obtenu une note inférieure à 10,00 dans les UE non capitalisées pour le semestre non validé. Par ailleurs, la note qui prévaut est celle obtenue à la session de rattrapage (pas de possibilité de conserver la meilleure des 2 notes obtenues à chacune des sessions).

À l'issue du premier semestre, les étudiants qui n'ont pas validé le premier semestre sont autorisés à suivre les enseignements du second semestre, la deuxième session d'examen étant organisée en septembre. Il en va de même pour les étudiants qui n'obtiennent pas la moyenne générale au semestre 3, en deuxième année de master.

Les étudiants issus de la spécialisation « M1 Tremplin Gestion » deviennent titulaires de la Maîtrise Sciences du Management. Les mentions Assez-bien, Bien et Très-Bien sont attribuées quand la moyenne générale sur l'année est respectivement égale ou supérieure à 12/20, 14/20 ou 16/20.

À l'issue de la spécialisation « M1 Tremplin gestion », l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, a accès aux M2 des autres spécialités de la mention (selon les conditions d'accès propres à chacune des spécialités de la mention Sciences du Management).

L'étudiant non admis à la suite de la session de rattrapage doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la mention Sciences du Management, dans le délai d'un mois après la délibération du jury. Il appartiendra au jury de se prononcer sur cette demande. Un seul redoublement est autorisé. Dans les cas exceptionnels, le jury peut décider de donner une autorisation de redoublement supplémentaire.

Obtention du Master

À l'issue de la deuxième année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres, soit 60 crédits ECTS, avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres se voit attribué le Master Droit Économie Gestion – Mention Sciences du management dans le domaine de spécialité suivi. Les mentions Assez-Bien, Bien, Très-Bien sont attribuées quand la moyenne générale pondérée par les crédits des notes obtenues est respectivement égale ou supérieure à 12/20, 14/20 et 16/20.

Pour la validation des 120 crédits nécessaires pour l'obtention du Master, une partie de ces crédits peut être validée au titre des acquis professionnels ou des acquis d'expérience. L'étudiant doit en faire la demande lorsqu'il dépose son dossier d'admission dans le programme Master Économie Gestion. La validation est prononcée par le jury compétent au plus tard 2 semaines après le début des enseignements concernés. Une partie de ces 120 crédits peut être obtenue au sein d'une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échanges auquel participe l'Université de Bourgogne. Les modalités de choix de cours à l'étranger et de validation des crédits ainsi obtenus sont celles adoptées par l'Université de Bourgogne.

L'étudiant non admis à la suite de la session de rattrapage doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la mention Gestion des Entreprises, dans le délai d'un mois après la délibération du jury. Il appartiendra au jury de se prononcer sur cette demande. Un seul redoublement est autorisé. Dans les cas exceptionnels, le jury peut décider de donner une autorisation de redoublement supplémentaire.

Remarque relative aux modalités de contrôle des connaissances pour les doctorants

Le diplôme de M2 est obtenu au terme du parcours de formation l'étudiant obtient une moyenne supérieure à 10 sur l'ensemble des UE 1 à 8.

Au cas où la moyenne générale est inférieure à 10 et, dans le cadre d'un parcours sur 2 ou 3 ans, concernant la session de rattrapage, il est possible de repasser chaque année les matières dont la note est inférieure à 10/20 afin d'éviter de repasser un examen plusieurs années après avoir suivi le cours. Toutefois, il est possible pour les étudiants de ne pas repasser les matières dont la note est inférieure à 10/20 et ainsi tenter de bénéficier au terme de la formation du principe de compensation en vigueur dans le système LMD et à l'uB.

Enfin, en cas de validation d'acquis, les matières concernées sont neutralisées ; autrement dit, elles ne sont pas considérées dans le calcul des moyennes des UE. Pour le calcul de la moyenne sur l'ensemble des UE (pour l'obtention du diplôme), il convient toutefois de considérer les coefficients des UE.

Dispositions relatives aux stages

Les trois spécialisations incluent à la fin du dernier semestre d'enseignement un stage d'une durée minimale de trois mois. Le stage doit consister en une mission opérationnelle ou une mission d'analyse d'un problème

de gestion soulevé par une entreprise et en la recherche de solutions. Il doit être une mise en application des enseignements.

Chaque étudiant est suivi par un tuteur enseignant du diplôme avec lequel il définit la thématique traitée dans le rapport de stage. Les étudiants sont informés par le responsable de la spécialité, avant leur départ en stage, des attentes tant en termes de forme que de fonds concernant le rapport de stage. La note de stage est composée de l'évaluation du tuteur enseignant relative au rapport de stage, et de l'évaluation faite par le tuteur entreprise du travail réalisé par l'étudiant pendant son stage.

Chaque étudiant est suivi par un tuteur enseignant du diplôme ou de l'IAE avec lequel il définit la thématique traitée dans le rapport de stage. Les étudiants sont informés par le responsable de la spécialité, avant leur départ en stage, des attentes tant en termes de forme que de fonds concernant le rapport de stage. Le stage fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant tuteur et dans la mesure du possible du tuteur entreprise. À défaut d'une représentation de l'entreprise lors de la soutenance, un autre membre de l'équipe pédagogique remplace le tuteur entreprise, lequel aura adressé au tuteur enseignant une évaluation du travail accompli par l'étudiant. La note de stage est composée de l'évaluation du tuteur enseignant relative au rapport de stage, de l'évaluation portant sur la soutenance et, s'il n'a pas pu être présent à la soutenance, de l'évaluation faite par le tuteur entreprise.

Pour les doctorants, le stage peut être envisagé de 2 manières :

1. Soit l'expérience doctorale est reconnue comme équivalente à un stage et donc le doctorant bénéficie d'une validation d'acquis pour l'UE 8 ;
2. Soit le doctorant effectue un stage au terme de son doctorat (une fois sa thèse soutenue) pour valider le diplôme ou il crée son entreprise et cette création lui permet de valider le stage. Cette dernière solution tend à favoriser l'insertion professionnelle des docteurs puisque typiquement les stages ouvrent des perspectives d'embauche. Enfin, la participation de PREMICE à ce projet assure la possibilité que certains doctorants voient leur recherche de stage facilitée du fait d'une mise en relation des étudiants avec les entreprises innovantes par PREMICE.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.